

## Annexe – synthèse des condamnations d’influenceurs

INFLUENCEUR IMPLIQUÉ	CONTENU DE L’AFFAIRE CONCERNÉE	SOLUTION JURIDIQUE RETENUE
<b>Nabilla</b>	<p align="center"><u>Publicité clandestine</u></p> <p>Dans des « stories » sur le réseau social, Nabilla Benattia-Vergara mettait en avant la gratuité d’un service d’achat de <i>bitcoins</i> avec des perspectives de gains conséquents, ce que la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a assimilé à des « pratiques commerciales trompeuses », la loi obligeant à indiquer clairement qu’un contenu fait l’objet d’un partenariat commercial.</p>	<p>Amende transactionnelle de 20.000€ pour pratiques commerciales trompeuses, acceptée par Mme Benattia-Vergara en 2021, avec l’accord du procureur de Paris, à l’issue d’investigations menées par le service national des enquêtes de la DGCCRF</p>
<b>Paul Antony (PA7)</b>	<p align="center"><u>Escroquerie</u></p> <p>Incitation des abonnés à créer de fausses entreprises pour toucher des aides de l’État.</p>	<p>– Condamnation à sept ans d’emprisonnement et 80 000 euros d’amende après avoir été reconnu coupable d’escroquerie et de blanchiment en bande organisée (juillet 2022, TJP).</p> <p>– Peines complémentaires : Interdiction définitive de gérer une entreprise, inéligibilité de cinq ans et interdiction de sortie du territoire pour la même durée</p>
<b>Bryan J. alias Bryan « les bons plans »</b>	<p align="center"><u>Vente de faux certificats d’assurance automobile</u></p> <p>Proposition de faux certificats d’assurance automobile sur le réseau social Snapchat</p>	<p>Condamné à une peine de 30 mois de prison et à une amende de 30.000 €.</p>
<b>Cyprien</b>	<p align="center"><u>Dénigrement</u></p> <p>Mme Sandra Szaja a lancé, en mai, un nouveau magazine <i>Lov my people</i> consacré à l’actualité people en ciblant en particulier les youtubeurs et influenceurs. La une du premier numéro est consacrée aux youtubeurs Math Podcast et Andy Raconte.</p> <p>L’influenceur Cyprien a écrit sur Twitter : « C’est quoi cette merde ? Il faut vite le jeter dans le feu ».</p> <p>Mme Sandra Szaja a poursuivi l’influenceur Cyprien, estimant que l’échec de son magazine était imputable au dénigrement de cet influenceur.</p>	<p>La cour d’appel de Paris (2021) a jugé Cyprien et sa société ADCI coupables de « dénigrement » et les a condamnés à payer à la société de Mme Sandra Szaja 10.000 € de dommages et intérêts plus 8.000€ de frais de justice.</p>
<b>Mme Magali Berdah</b>	<p align="center"><u>Affaire en cours</u></p> <p>Plainte d’Elie Yaffa, concernant à la fois des pratiques commerciales trompeuses supposément commises par Shauna Events et une escroquerie en bande organisée. Le rapporteur dénonce un système d’escroquerie complexe et organisé, centralisé par la société Shauna Events, un système alimenté par la passivité des réseaux sociaux.</p>	<p>La justice a ouvert le 6 septembre une enquête pour « pratiques commerciales trompeuses » contre l’agence d’influenceurs Shauna Events de Magali Berdah. La justice n’a cependant pas retenu le motif d’escroquerie en bande organisée.</p> <p>Cette enquête a été confiée au commissariat d’Antibes, ville où est immatriculée Shauna Events et qui est du ressort du tribunal de Grasse.</p>

Source : Assemblée nationale.